

c'est une petite allusion plus spirituelle que noble, aussi bien que le *Galliæ a Deo datus Galliam Deo reddidit*. Cela serait trouvé beau en Allemagne, où ces jeux d'esprit sont recherchés; mais cela ne vaut rien en France, à la vue d'une académie comme la vôtre. Les autres inscriptions latines ne disent presque rien, et celle de la quatrième page ferait croire que le maréchal de Villeroy a oublié les bienfaits de Louis XIV, et ne se souvient que de ses vertus. Je conclus donc en faveur des quatre premières; mais il est bon de vous avertir que je ne prends cette conclusion que comme simple avocat, et nullement en qualité de juge.... (1).

BROSSETTE A ROUSSEAU. 15 avril 1722. « Parmi un grand nombre d'inscriptions qui ont été proposées pour être gravées sur les quatre faces du piédestal de la statue équestre érigée à Lyon, voici celles qui ont paru les meilleures :

Première face.

LVDOVICO MAGNO (2).

Seconde face.

OPTIMO
ET AMANTISSIMO PRINCIPI,
FRANCISC. DE VILLEROY
VRBIS ET PROVINCIÆ
GVBERNATORI.

Première face.

LVDOVICO MAGNO
REGI PATRI HEROI
ANNO M. DCC. XIII (3).

Seconde face.

VERÆ RELIGIONIS
ADSSERTORI (4).

(1) Même tome, p. 273—274.

(2) Proposé par l'Académie. Voyez le procès-verbal déjà cité de la séance du 29 mai 1742.

(3) Adopté par la ville. Voyez *Archives*, t. II, p. 352.

(4) Adopté par la ville. L'Académie avait proposé : *Religionis vindici*.